

LA RETRAITE POUR INAPTITUDE, AU TITRE DU HANDICAP ET DE L'INCAPACITÉ PERMANENTE

CONSÉQUENCES DE LA MALADIE, DU HANDICAP ET DE L'INVALIDITÉ SUR LES DROITS À LA RETRAITE : INCIDENCE DE LA RÉFORME 2023

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

LES DIFFÉRENTES SITUATIONS AVANT LE PASSAGE À LA RETRAITE

- › Les arrêts de travail de longue durée
 - conditions d'ouverture du droits et durée d'indemnisation
 - validation de trimestres et attribution de points de retraite AGIRC-ARRCO
- › L'invalidité sécurité sociale
 - définition : les différentes catégories d'invalidité
 - reprise d'activité d'un invalide : amélioration des règles de cumul
 - les droits à la retraite : trimestres gratuits et points gratuits AGIRC-ARRCO, passage à la retraite : 62 ou 67 ans, incidence de la réforme des retraites
- › Les rentes accidents du travail et maladies professionnelles
 - le taux d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) suite à la consolidation
 - calcul de la rente
 - les droits à la retraite

Quiz de synthèse

PRINCIPE DE CALCUL DE LA RETRAITE DE BASE

- › Age d'ouverture du droit, âge de la retraite à taux plein
- › Durée d'assurance validée
- › Salaire annuel moyen des 25 meilleures années
- › Taux de pension
- › Les droits à retraite AGIRC-ARRCO

Cas pratique sur le calcul de retraite

DÉPART ANTICIPÉ AU TITRE DU HANDICAP (À PARTIR DE 55 ANS)

- › Conditions de durée d'assurance cotisée : réforme 2023
- › Appréciation des conditions du handicap
- › Identification du mode de calcul de la pension
- › Calcul de la majoration de pension
- › Incidence sur les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO

Cas pratique de calcul de retraite

DÉPART ANTICIPÉ AU TITRE DE L'INCAPACITÉ PERMANENTE

- › Age d'ouverture du droit : réforme 2023
- › Appréciation des conditions de l'incapacité permanente suite à maladie professionnelle (réforme 2023)
- › Calcul de la pension
- › Incidence sur les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO

Cas pratique de calcul de retraite

DÉPART AU TITRE DE L'INAPTITUDE AU TRAVAIL

- › Les différentes situations : invalidité et autre situations : quelle est la réforme de 2023
- › Incidence sur les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO

Quiz de synthèse sur les différentes thématiques

OBJECTIFS

- Vérifier les conditions et modalités les modalités de départ anticipé au titre du handicap.
- Distinguer les différentes situations avant la retraite : reconnaissance handicap, arrêt de travail et invalidité.
- Informer les salariés sur les démarches à suivre.
- Appliquer les modalités de calcul des différentes pensions.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation pratique et ancrée dans l'actualité permettant de se repérer dans la gestion des départs anticipés pour invalidité et handicap
- Une approche "terrain" répondant aux questions de gestion qui se posent au sujet de la longue maladie, l'inaptitude et l'invalidité permanente

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Assistants sociaux, responsables mission handicap, gestionnaires RH, gestionnaires prévoyance, référent retraite

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 785 € HT - Réf : RET-RETH

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
les 2 et 3 mai 2024
les 22 et 23 octobre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO